

Frais prévus dans le budget adopté de 2018

Une augmentation des frais supérieure au taux d'inflation exige l'approbation par le Conseil.

On compte parmi les augmentations supérieures au taux d'inflation recommandées dans le budget adopté de 2018 ce qui suit :



Transport en commun – hausse de 0,25 \$ des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018



Régime de paiements échelonnés des taxes (RPET) – augmentation des frais d'administration, qui passeront de 0,80 \$ à 1 \$ à compter du 1^{er} juillet 2018



Taux d'intérêt de la pénalité fiscale – passera de 2,25 % à 2,5 % par mois à compter du 1^{er} juillet 2018



Amende réduite pour paiement anticipé des contraventions de stationnement – diminution de l'escompte, qui passera de 50 % à 25 % à compter du 1^{er} avril 2018



Stationnement minuté sur rue – augmentation de 1,50 \$ par heure des tarifs de stationnement à compter du 1^{er} avril 2018



Redevance de déversement minimale de la décharge du chemin Brady – passera de 15 \$ à 20 \$ à compter du 1^{er} mars 2018



Tarif par tonne de déchets déposés à la décharge du chemin Brady – passera de 1 \$ à 6 \$ par tonne à compter du 1^{er} mars 2018